

NOTES GÉNÉRALES

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET LES SOUS-TRAITANTS DOIVENT EXÉCUTER LES TRAVAUX CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX, AUX EXIGENCES DES CODES DE CONSTRUCTION EN VIGUEUR NOTAMMENT DU CODE NATIONAL DE CONSTRUCTION VERSION QUÉBEC 2015, AINSI QU'À LA LOI SUR L'ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE DANS LES NOUVEAUX BÂTIMENTS. TOUTES LES DIMENSIONS DES ÉLÉMENTS SPÉCIFIÉS DEVONT ÊTRE VALIDÉES DIRECTEMENT SUR LE CHANTIER PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET SES SOUS-TRAITANTS AVANT LEUR MISE EN ŒUVRE. TOUTS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE DEVONT ÊTRE CONÇUS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC. L'ENSEMBLE DES PLANS ET DEVIS REPRÉSENTE LA PROPRIÉTÉ DE L'ARCHITECTE. CES DOCUMENTS PRÉSENTÉS NE DEVONT EN AUCUN CAS ÊTRE REPRODUITS OU UTILISÉS À D'AUTRE FIN QUE POUR SATISFAIRE AU MANDAT PRÉSENT.

SCEAU PROFESSIONNEL



2022-05-26

PAS POUR CONSTRUCTION
- POUR INFORMATION SEULEMENT -

#	ÉMISSION	DATE
01	POUR COMMENTAIRES CLIENT	2022-09-19
02	POUR PERMIS	2023-02-22
03	POUR PERMIS RÉVISION 1	2023-04-11
04	POUR PERMIS RÉVISION 2	2023-05-02
05	POUR PERMIS RÉVISION 3	2023-05-26

NOM DU PROJET
3775 ST-HUBERT (RDC)

MUNICIPALITÉ
PLATEAU-MONT-ROYAL

CLIENT(S)
CASSANDRA SABBATINI

CASSANDRA SABBATINI
3775sthubert@gmail.com
C. 514-889-6665

CONTRAT
22-015_3775 ST-HUBERT

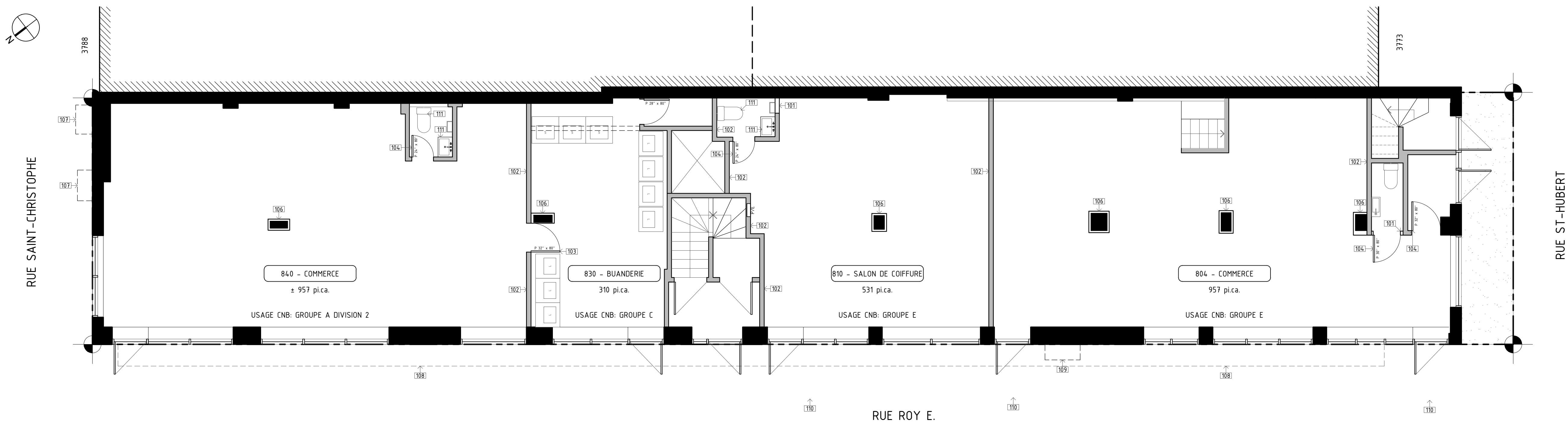
TITRE DU DESSIN
PLAN RDC - PROPOSÉ

CONÇU PAR
HLD

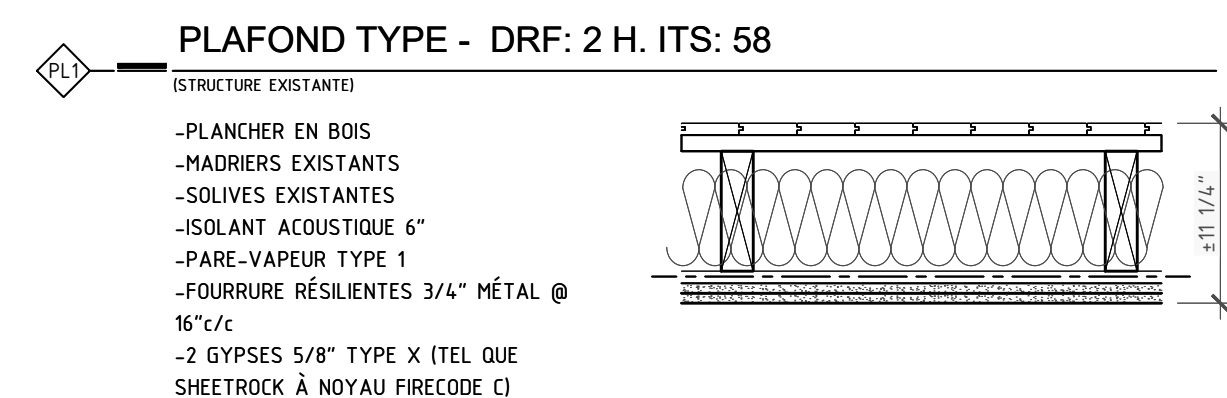
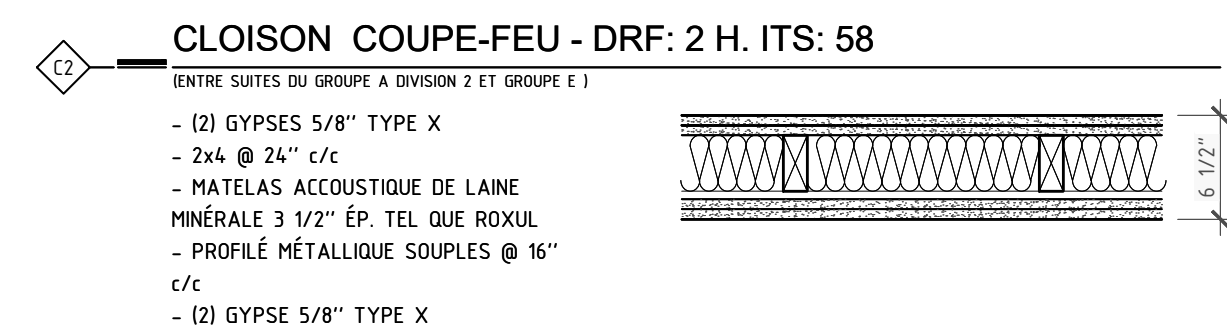
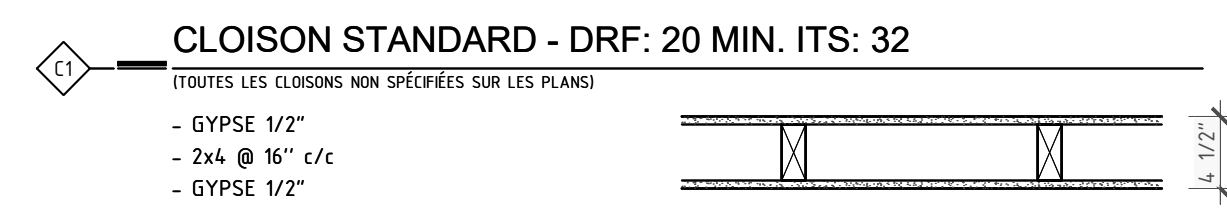
DESSINÉ PAR
HLD

ÉCHELLE
3/16"=1'-0"

A101



1 PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE - PROPOSÉ
AE101 / 3/16" = 1'-0"



NOTES AUX PLANS ET ÉLÉVATIONS

- NOUVELLE CLOISON DE TYPE C1. (VOIR LÉGENDE)
- CLOISON COUPE-FEU EXISTANTE. VALIDER QUE LA COMPOSITION EXISTANTE EST TEL. QUE LA COMPOSITION C2. CORRIGER LA COMPOSITION DU MUR LE CAS ÉCHÉANT.
- NOUVELLE PORTE COUPE-FEU DRF 45MIN ÉQUIPÉ D'UN DISPOSITIF DE FERMETURE AUTOMATIQUE. (MAINTENIR DÉBARRÉ EN TOUT TEMPS).
- NOUVELLE PORTE.
- NOUVELLE COMPOSITION DE PLAFOND DE TYPE P1. (VOIR LÉGENDE).
- ENROBER LA COLONNE D'UN SOUFFLAGE AVEC 2 GYPSE DE 5/8" JUXTAPOSÉ POUR ATTENDRE UN DRF DE 1H.
- RÉSERVÉ
- PROJECTION DE LA COURSIVE D'ÉVACUATION AU-DESSUS
- PROJECTION D'UN CONDENSEUR (MÉCANIQUE) AU-DESSUS.
- NOUVEAU NUMÉRO CIVIQUE À VALIDER AVEC MUNICIPALITÉ.
- NOUVEL APPAREIL SANITAIRE.

NOTES GÉNÉRALES

- RAGRÉER ET REPENDRE TOUTS LES MURS ET TOUTES LES CLOISONS CONSERVÉES.
- REMPLACER ET/OU REPENDRE TOUTES LES PORTES INTÉRIEURES. (COULEUR AU CHOIX DU CLIENT).
- INSTALLER DES NOUVEAUX REVÊTEMENTS DE PLANCHER SUR LE TERRAZZO DÉGARNI AU CHOIX DU LOCATAIRE.